

## La FFEC salue le travail mené par le Sénat sur les contrôles des établissements d'accueil du jeune enfant

Communiqué de presse

**Boulogne-Billancourt, le 20 mars 2025 – La Fédération Française des Entreprises de Crèches se félicite de l'adoption du rapport de la mission d'information sénatoriale sur le contrôle des EAJE.**

Lancée le 9 octobre 2024, la **mission d'information sur l'efficacité du contrôle des établissements d'accueil du jeune enfant et sur ses éventuelles défaillances** a présenté ses conclusions et recommandations ce mercredi 19 mars à la Commission des Affaires sociales du Sénat qui les a adoptées<sup>1</sup>.

### Une méthodologie objective portée par l'intérêt général et des constats alarmants

La mission d'information rapportée par les Sénateurs Olivier Henno (Union centriste), Laurence Muller-Bronn (Les Républicains) et Émilienne Poumirol (Socialiste, écologiste et républicain), a choisi de travailler sur l'ensemble des crèches, de tous statuts, car la question de la qualité concerne tous les établissements d'accueil du jeune enfant et « **Statut n'est pas vertu** » (déclaration de Sarah El Haïry, ancienne Ministre des Solidarités et des Familles désormais Haut-Commissaire à l'Enfance).

Comme les rapporteurs, la **Fédération Française des Entreprises de Crèches appelle les Administrations à renforcer les moyens humains des services notamment de la Protection Maternelle et Infantile** pour permettre l'accompagnement et le contrôle de toutes les crèches de tous statuts sur tout le territoire.

### Des propositions fondées sur l'intérêt supérieur de tous les enfants

Les entreprises de crèches et de micro-crèches saluent et soutiennent **les propositions qui visent à la mise en place de contrôles basés sur des règles nationales, publiques, exhaustives et opposables pour toutes les crèches de tous statuts et tous territoires.**

Pour intensifier l'impact dissuasif de ces contrôles renforcés et permettre aux familles d'avoir des garanties sur le respect indispensable des normes de qualité et de sécurité, **la FFEC salue la proposition du Sénat de publier les résultats des contrôles de PMI facilement accessibles par tous sur une plateforme dédiée.**

### Le temps doit être désormais à la concertation pour des actions rapides et efficaces

**La FFEC appelle le Gouvernement à lancer sans tarder les concertations préalables à la mise en œuvre de ces recommandations** et à aller plus loin en **fixant un objectif de contrôle annuel** de tous les établissements de tous statuts et de tous les départements.

Les entreprises de crèches rappellent qu'au-delà des actions de rétablissement de la confiance par la transparence des règles, des contrôles et de leurs résultats, **le Gouvernement doit aussi veiller – alors que la création de places de crèches est en panne<sup>2</sup> – à résoudre les difficultés structurelles du secteur : la pénurie de professionnels et un financement public basé sur le coût de la qualité due aux enfants.**

Contact presse : Elsa HERVY Déléguée générale - 06 38 54 49 73 [elsahervy@ff-entreprises-creches.com](mailto:elsahervy@ff-entreprises-creches.com)

### A propos de la FFEC : – NOUVEAU – chiffres au 1<sup>er</sup> janvier 2025

Créée en 2006, la Fédération Française des Entreprises de Crèches réunit les entreprises proposant des services d'accueil pour les jeunes enfants de moins de 6 ans. Avec **1 000 entreprises** adhérentes représentant **3 100 établissements**, soit plus de **72 000 places de crèches** en France et employant **29 000 salariés**, la FFEC a pour mission de promouvoir un développement de qualité des modes d'accueil collectifs de jeunes enfants par des entreprises privées.

La FFEC rappelle qu'elle ne s'exprime que pour [ses membres<sup>3</sup>](#) qui en sus de la réglementation strictement identique pour toutes les crèches publiques et privées, associations ou entreprises, ont choisi de s'appliquer une [Charte éthique](#) rappelant leurs engagements notamment pour la bienveillance des professionnels de crèches et la qualité d'accueil des enfants.

**« Aimer faire mieux sera toujours le guide de notre action, pour les enfants, les parents et nos équipes »**

<sup>1</sup> L'Essentiel du rapport sénatorial : <https://www.senat.fr/rap/r24-460/r24-460-syn.pdf>

<sup>2</sup> Mars 2025 - Statistiques annuelles de la création de places de crèches par les adhérents de la FFEC <https://ff-entreprises-creches.com/app/uploads/2025/03/2025-03-03-stats-creches-ffec.pdf>

<sup>3</sup> La FFEC rappelle que l'entreprise People & Baby n'est plus adhérente depuis 2011 de la FFEC et qu'elle est désormais membre de la Fédération du service aux particuliers (FESP)